

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

30x18

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ACTIONS CULTURELLES LIEES AU SALON DU LIVRE JEUNESSE 2018 CONVENTION ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA SOFIA

Le Maire indique que la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA) a mis en place un dispositif d'aide aux actions culturelles.

L'action soutenue doit avoir un lien direct avec la création des auteurs de l'écrit ou leur formation, c'est-à-dire concerner le livre, les auteurs et les éditeurs, la diffusion du livre. Les interventions d'auteur organisées dans le cadre du salon du livre jeunesse des Pennes-Mirabeau entrent dans ce critère d'attribution.

Pour le financement des interventions d'auteur, le taux de subvention est plafonné à 50 % du budget prévisionnel dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000€ par salon.

| Opération | Montant brut | Montant net | Subvention Escomptée (50%) |
|---|--------------|-------------|----------------------------|
| Interventions d'auteurs dans le cadre du salon du livre jeunesse 2018 | 8 472,20 € | 7 518,40 € | 4 236,10 € |

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la SOFIA pour l'organisation des interventions d'auteur dans le cadre du Salon du livre jeunesse et d'autoriser le Maire à signer la convention entre la SOFIA et la Ville des Pennes-Mirabeau une fois la manifestation soutenue.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la demande de subvention pour ces interventions
- SOLLICITE l'aide de la SOFIA
- PRECISE que les crédits cont prévus au budget
- AUTORISE le Maire à signer la convention

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33 **Arrivée de Mme MONTON-FABRE à 18h55**
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA